

(A)

— N° 194. —

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 16 MAI 1890.

Autorisation d'aliénation d'immeubles et approbation de divers contrats relatifs à des aliénations de biens domaniaux ⁽¹⁾.

RAPPORT SUR UN AMENDEMENT DU GOUVERNEMENT.

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. BEGEREM.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a saisi la Chambre d'un amendement au projet de loi autorisant le Gouvernement à aliéner certains immeubles et approuvant divers contrats relatifs à des aliénations de biens domaniaux.

Cet amendement ayant reçu l'approbation unanime des membres de la Commission chargée de l'examen du projet de loi, nous avons l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

Le Rapporteur,
V. BEGEREM.

Le Président,
Bⁿ GEORGES SNOY.

(¹) Projet de loi, n° 170.

Rapport, n° 186.

Amendement du Gouvernement, n° 190.

(²) La Commission était composée de MM. SNOY, *président*; DE WINTER, CARBONNELLE, BEGEREM et LIEBAERT.